

**Destinataires — Directrices, directeurs, mandataires de coopératives, responsables de structures affiliées à l'OCCE 06, tous les enseignants.**

## S'affilier, se réaffilier à l'OCCE en ligne pour 2021-2022

**Affiliation en ligne sur le site [occe06.com](http://occe06.com), dans l'espace réservé mandataires, rubrique *Affiliation*.  
Bénéficiez du contrat d'assurance dès les premiers jours de classe.**

L'affiliation à l'OCCE permet :

- la couverture juridique de la coopérative scolaire de l'école ;
- l'autorisation de gérer des fonds associatifs au sein d'un établissement public ;
- une délégation de signature sur un compte bancaire ouvert par l'OCCE pour la coopérative ;
- la possibilité d'organiser (par la coopérative scolaire) des manifestations hors temps scolaire (couverture juridique et assurantielle) ;
- le bénéfice des garanties du contrat d'assurance MAE souscrit par l'OCCE pour les activités des coopératives scolaires et les déplacements lors des sorties scolaires ;
- l'accès aux projets d'animation éducative proposés par l'OCCE 06 ou par la Fédération OCCE.

## Comptes bancaires

Pour des **raisons juridiques** et **réglementaires**, la **délégation de signature** accordée au mandataire **pour l'utilisation du compte bancaire** est impérativement liée aux deux conditions suivantes :

1. le **renouvellement de l'affiliation en début d'année**. (Nous recommandons au mandataire de réaliser l'affiliation en ligne **dès aujourd'hui**, si cela n'a pas déjà été fait.)
2. la **production du Bilan financier (CRF)** de la coopérative pour l'exercice 2020-2021.

**Faute de répondre à ces deux conditions au 15 octobre 2021, la délégation de signature sur le compte bancaire devra être suspendue (cf. les statuts et le règlement intérieur OCCE).** Attention aux effets sur le fonctionnement de la coopérative et l'impossibilité d'en gérer les ressources.

## Bilan et clôture des comptes 2020-2021. Le CRF.

Le compte-rendu financier (CRF) 2020-2021 doit être approuvé par le Conseil de coopérative, imprimé, signé par le ou les mandataires ET les membres de la commission de contrôle<sup>1</sup> puis retourné à l'OCCE au plus tard pour le **15 octobre 2021**.

<sup>1</sup> Présenter les comptes à une commission locale de contrôle composée de 2 à 4 membres (dont au moins un parent élu en Conseil d'école, désigné par ses pairs et des enseignants autres que les mandataires eux-mêmes.

Il faudra joindre au CRF la copie du dernier extrait de compte bancaire (au 31 août 2021) ou le dernier faisant apparaître des opérations si vous n'avez pas eu d'opérations en août 2021).

Dans l'espace réservé aux mandataires, vous retrouverez les liens permettant d'accéder aux guides et aides pour réaliser le bilan financier/CRF 2020-2021, quel que soit l'outil comptable que vous utilisez (Menu Outils de gestion). Une aide peut être apportée par le personnel de l'OCCE (rendez-vous téléphonique ou en présence, en appelant au 04 93 80 99 52, poste 2).

► Pour toute question relative **aux services de la Banque postale** — sauf pour les demandes de chéquier —, merci de **ne pas vous adresser directement** à La Poste, mais de **contacter le secrétariat de l'OCCE**.

## Changement de mandataire (mutation, retraite...)

Dans l'espace réservé, il faudra réaliser les formalités dites de « Changement de mandataires » pour la banque. **Attention, ne tardez pas**. Les délais sont parfois conséquents.

Même si l'un des mandataires reste mandataire pour la nouvelle année, il devra renseigner les documents et les signer, ainsi que tout nouveau mandataire.

Une fiche de passation de pouvoirs (que vous trouverez également dans l'espace réservé), cosignée par l'ancien et le nouveau mandataires, est transmise à l'OCCE : état des lieux partagés des ressources de la coopérative (solde du compte bancaire et de la caisse, inventaire du matériel, factures restant à payer,...).

## Comptabilité de la coop d'école

**Un courriel vous a été adressé pour le choix de l'outil de gestion des fonds de la coopérative. Il vous faut le renseigner pour recevoir les liens de téléchargement de l'outil retenu.**

→ Ou bien **le cahier numérique COMPTA+06**, version 2021-2022, conçu pour fonctionner avec LibreOffice afin de répondre à la diversité de vos équipements. (Nous vous proposons également le téléchargement de la version adaptée de Libre Office.)

→ Ou bien **le logiciel COMPTAcoopWEB**. Dès que vous aurez clôturé la comptabilité de l'année 2020-2021, vous pourrez disposer de **la licence 2021-2022**.

## Dernière minute... Réservations Imagimot

**Le site [occe06.com](http://occe06.com) connaît actuellement des difficultés qui contrarient le bon fonctionnement du service Imagimot. Pour l'heure, les réservations restent possibles, mais les confirmations de réservation, les alertes (avant la date de retrait ou de restitution) ne peuvent plus être communiquées en retour, et les nouvelles inscriptions d'enseignants ne peuvent pas être prises en compte. Nous nous efforçons de remédier à ces difficultés. Des informations suivront.**